

**APPEL A PROJETS ACADEMIQUE 2022-2023**  
**Application ADAGE**

**NOTICE**  
**Ateliers de culture scientifique et technique**

**Conditions de recevabilité des projets**

**Ces projets peuvent être portés par tous les établissements du second degré de l'académie à raison d'un seul atelier par établissement.**

Toute action de culture scientifique et technique doit s'appuyer sur le projet académique 2018-2022 et s'inscrire dans le cadre de l'action éducative de l'établissement.

Les ateliers sont conçus et organisés par le chef d'établissement avec les équipes enseignantes et les partenaires impliqués.

**Critères auxquels doivent répondre les ateliers de culture scientifique et technique**

- 1) Présentation d'un dossier renseigné de façon précise et complète avec l'accord indispensable du partenaire, en cohérence avec les textes de référence et avec le Projet académique.
- 2) Le projet doit prévoir une réelle implication des élèves.
- 3) Un renouvellement se fondera **obligatoirement** sur la présentation d'un bilan et d'un projet réorienté. Le formulaire de ce bilan est en page 3.

**Informations complémentaires**

**Afin d'élaborer un projet conforme aux textes il est recommandé de se rapprocher des coordinateurs départementaux de CST (<https://www.ac-orleans-tours.fr/article/culture-scientifique-et-technique-121785>)**

Un atelier de culture scientifique et technique est l'une des réponses aux objectifs du projet d'établissement. Il participe du parcours culturel de l'élève dans l'établissement et contribue à sa réussite.

Il s'adresse, dans la durée, à un groupe constant constitué d'élèves de plusieurs niveaux. Il ne se superpose pas à un groupe classe. L'effectif peut varier d'une dizaine à une vingtaine d'élèves.

**Il se fonde sur un partenariat scientifique avec des professionnels issus d'horizons divers : pour la recherche de partenaires il convient de se rapprocher des coordinateurs départementaux de CST ainsi que des chargés de mission de Centre-Sciences.**

Le partenariat suppose une réflexion commune en amont du projet et des engagements précis de chacun, mais l'atelier reste sous la responsabilité d'un professeur. Pour tout projet – et surtout en collège – il est important d'organiser un parcours d'atelier régulier durant toute l'année scolaire.

L'atelier permet de :

- promouvoir une démarche propice à l'acquisition de méthodes scientifiques,
- favoriser l'autonomie de l'élève, l'esprit critique et le sens de la responsabilité,
- sensibiliser les élèves à l'univers de la science,
- encourager les approches transversales au carrefour des disciplines,
- ouvrir le monde de l'éducation aux questions de société, voire aux politiques locales,
- faire découvrir aux élèves le monde de la recherche,

**La valorisation du projet est attendue dans le cadre de la « Fête de la science » et des « Rencontres jeunes chercheurs » ainsi que lors de toute autre situation permettant de donner du sens au travail des élèves.** Les modalités prévues en seront précisées dans la présentation du projet.

Pour toute autre question, vous pouvez nous téléphoner au 02.38.79.46.59/61

Ou nous écrire à : [daac@ac-orleans-tours.fr](mailto:daac@ac-orleans-tours.fr)

### **Textes de référence**

**Circulaire n° 2001-046 du 21 mars 2001** (BOEN n°13 du 29 mars 2001). Vous y trouverez la définition et les objectifs des ateliers scientifiques et techniques.

**Circulaire n°2004- 086 du 25 mai 2004** (BOEN n°22 du 3 juin 2004) qui actualise la précédente et réaffirme les enjeux de ces pratiques.

**Bulletin officiel n°10 du 10 mars 2011** : le chapitre concernant la promotion des disciplines scientifiques et technologiques a pour objet de réaffirmer une ambition pour les sciences et les technologies à l'Ecole. Différents dispositifs y sont décrits.

### **Présentation de la demande d'ouverture d'atelier**

Il convient de saisir votre demande sur l'application ADAGE. L'accès à l'application se fait depuis le [portail académique ARENA](#) dans les rubriques "Scolarité du 1er degré" et "Scolarité du 2nd degré". Pour y accéder, il faut impérativement disposer d'un identifiant académique sur cette plateforme.

La procédure de saisie est disponible dans les ressources mises à disposition.

L'atelier est ouvert pour une année scolaire sur décision du Recteur, après avis d'une commission académique.

Le document ci-joint est un guide pour la saisie du projet sur l'application Adage.

Le formulaire -bilan proposé en page 4 suit le même schéma.

## GUIDE POUR RENSEIGNER LE PROJET D'ATELIER CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR L'APPLICATION ADAGE

<b>1. LES DONNÉES GÉNÉRALES</b>	L'identification de l'établissement se fait automatiquement
---------------------------------	---

<b>2. LE PROJET</b>	<i>Ce premier onglet est forcément très synthétique. Les détails sont attendus plus bas, dans l'onglet 4</i>
<b>Intitulé du projet</b>	<b>Pour la saisie sur Adage, indiquer obligatoirement ACST puis l'intitulé du projet</b>
<b>Description</b>	Description synthétique mais explicite attendue. Le champ est limité à 500 signes mais des détails sont attendus dans l'onglet 4
<b>Domaines artistiques et culturels</b>	A choisir dans la liste déroulante Culture scientifique et technique
<b>Partenaires</b>	A choisir dans la liste déroulante
<b>Autres partenaires</b>	A n'utiliser que si le/les partenaires choisis ne figurent pas dans la liste précédente.
<b>Etablissement(s) 1er degré associé(s)</b>	Ce champ n'est pas à remplir pour les demandes d'ateliers de culture scientifique
<b>Etablissement(s) 2nd degré associé(s)</b>	Si besoin. Liste des établissements, si possible avec le RNE

<b>3. LES PARTICIPANTS</b>	
<b>Professeur coordonnateur de l'atelier</b>	Sélectionner le nom de l'enseignant responsable de l'atelier dans la liste déroulante
<b>Classes engagées</b>	Préciser le niveau, le nombre d'élèves et l'enseignant 'responsable' de la classe
<b>Intervenants</b>	Renseigner les noms et prénoms des intervenants en précisant leur domaine d'activité ainsi que leurs coordonnées
<b>Formation des enseignants</b>	Certifications complémentaires et formations suivies par l'équipe enseignante et utiles à la réalisation du projet

<b>4. LE CONTENU ARTISTIQUE ET PÉDAGOGIQUE DE L'ATELIER</b>	<i>Le projet, en détails</i>
<b>Connaître</b>	Doit indiquer, à travers les 3 piliers de l'EAC, les objectifs de l'atelier et la <u>description précise</u> de son contenu scientifique et pédagogique articulé aux axes du volet culturel du projet d'établissement et des attendus du socle. Stipuler également la plus-value attendue pour les élèves et pour l'établissement,  <b>NB</b> : Ces champs de saisie ne sont pas limités en nombre de caractères.
<b>Pratiquer</b>	
<b>Rencontrer</b>	
<b>Restitutions envisagées ou Évaluation de l'action</b>	

<b>Étapes prévisionnelles</b>	Présentation des phases significatives de l'action, permettant de comprendre ce qu'elle apporte aux élèves
-------------------------------	--

<b>5. L'ATELIER</b>	<i>A la question « Prévoyez-vous une pratique artistique ou scientifique » en atelier ? »</i> <b>cocher oui</b>
<b>Jour et plage horaire de l'atelier</b>	Prévisionnel
<b>Nombre d'élèves de l'atelier</b>	En lien avec le cahier des charges (voir notice)
<b>Nombre total de séances d'atelier</b>	
<b>Nombre total d'heures d'intervention du partenaire dans l'atelier</b>	
<b>Commentaires</b>	

**BILAN DE L'ATELIER 2021-2022 (En cas de renouvellement)**

<b>Nom et lieu de l'établissement</b>	
<b>Intitulé du projet</b>	
<b>Disciplines concernées – Noms des enseignants</b>	
<b>Nombre d'élèves ayant suivi l'atelier – Niveaux des classes concernées par le projet</b>	
<b>Plus-value estimée de l'action pour les élèves</b>	
<b>Plus-value estimée de l'action pour l'équipe – l'établissement</b>	
<b>Modes d'évaluation de l'action (pour l'établissement, les enseignants, les élèves)</b>	
<b>Présentation des phases significatives de l'action, permettant de comprendre ce qu'elle a apporté aux élèves.</b>	
<b>Précisez la valorisation réalisée (participation à la « Fête de la science » et/ou aux « Rencontres Jeunes Chercheurs » notamment)</b>	

**PARTENARIAT**

<b>Nom et coordonnées du ou des intervenants</b>	
<b>Nombre d'heures réalisées avec chaque intervenant</b>	

**Remarques complémentaires**